

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2664

1<sup>er</sup> octobre 2014

### SOMMAIRE

Advance MultiFund S.A. ....	127860	Haines Invest S.A. ....	127832
Advent Pawlux 5 S.à r.l. ....	127833	H.I.G. Luxembourg Holdings 40 S.à r.l. ...	127831
AEF Holding S.à r.l. ....	127833	HJ Real Estate Management S.à r.l. ....	127838
Aiglemont S.A. ....	127829	Immobilière Macedo ....	127832
DAF Luxco S.à r.l. ....	127827	Inception Fitness ....	127835
Da Massimo S.à r.l. ....	127827	Instinct Luxembourg ....	127846
DAO Fund SICAV-SIF ....	127826	ITW Epsilon Sàrl ....	127833
DBIT ....	127826	Jucari S.A. ....	127833
Deltaline S.A. ....	127826	JV Mada S.A. ....	127837
Dessa S.A. ....	127872	Kinetek Luxco G.P. S.à r.l. ....	127834
DH M S.à r.l. ....	127828	KonOrg Service & Vertriebsgesellschaft S.A. ....	127830
Diantha S.A. ....	127827	Lancaster Properties ....	127830
Diritherm A.G. ....	127828	Larry II Greater Berlin S.à r.l. ....	127835
Dundeal (International) 8 S.à r.l. ....	127827	Larry II Potsdam S.à r.l. ....	127830
Duvachaïna ....	127826	Latinamerica Sports S.A. ....	127836
DV Paralux S. à r.l. ....	127826	LAU RE ....	127846
East Investments Holding Company s.à.r.l. .....	127827	Ledlux ....	127834
Emma (BC) Manager S.A. ....	127828	Legacy Pharmaceuticals International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l. ....	127837
EmmSa ....	127828	Legacy Pharmaceuticals International (Lu- xembourg) S.à r.l. ....	127830
Enbridge Finance Luxembourg SA ....	127828	LEG II Italian Holdings S.à.r.l. ....	127835
ERGOSoft Luxembourg, Sàrl ....	127829	London Charterhouse RE (Luxembourg) Sàrl ....	127836
Etablissements Klauner ....	127829	LSREF3 GTC Holdings S.à r.l. ....	127830
Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l. ....	127829	LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesell- schaft AG ....	127835
European Parking Holding S.à r.l. ....	127829	Safilo Capital International SA ....	127840
E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A. ....	127832	"Sofinance-Lux S.à r.l." ....	127842
Findus Intermediary Holdings S.à r.l. ....	127837	Timmy S.A., SPF ....	127853
Fondinvest S.A. ....	127872	Wychwood Capital Partners GP 2 S.à r.l. .....	127847
Fundsquare S.A. ....	127836	Yaletipart S.A. ....	127831
Globetrend S.à r.l. ....	127831		
Green Luxco II S.à r.l. ....	127834		
Green Skyline ....	127834		
Greswold Finance S.à r.l. ....	127832		
GS Spiegler Lux S.à r.l. ....	127831		

**Duvachaina, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 158.717.

La société FIN-CONTRÔLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F L-1882 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 17 juillet 2014.

Pour DUVACHAÏNA S.A

Référence de publication: 2014117173/10.

(140134931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**DV Paralux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 117.541.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117174/10.

(140134631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Deltaline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 2, Am Broch.  
R.C.S. Luxembourg B 155.868.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014117159/11.

(140134521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**DBIT, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 46.585.

Les statuts coordonnés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014117156/11.

(140134297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**DAO Fund SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 177.478.

Le rapport annuel audité au 31 décembre 2013, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juillet 2014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014117154/12.

(140135255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Diantha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 159.337.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014117161/10.

(140135075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**DAF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 335.833,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.347.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117151/10.

(140134921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Dundeal (International) 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 174.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Dundeal (International) 8 S.à r.l.*

Dream Global Advisors Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2014117149/11.

(140135332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Da Massimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6677 Mertert, 2, rue Sandkaul.  
R.C.S. Luxembourg B 142.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117150/11.

(140134981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour East Investments Holding Company S.à r.l.*

Bernardine Vos

*Gérante*

Référence de publication: 2014117179/12.

(140134759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Emma (BC) Manager S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 158.730.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014117184/10.

(140134502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**EmmSa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 142.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117185/10.

(140134177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.****Capital social: USD 10.434.744,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

La nouvelle adresse de Monsieur Damian WARDE, administrateur de la Société est le 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014117186/11.

(140135554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Diritherm A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee Z.I.

R.C.S. Luxembourg B 97.291.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014117163/11.

(140134517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**DH M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.696.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117160/12.

(140135373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117194/10.

(140135205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**European Parking Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 164.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014117196/10.

(140135413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**ERGOSoft Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes.

R.C.S. Luxembourg B 95.836.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014117210/11.

(140135112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Aiglemont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 69.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AIGLEMONT S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014117615/11.

(140134875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Etablissements Klauner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.737.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ETABLISSEMENTS KLAUNER*

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E SA

Référence de publication: 2014117217/12.

(140134321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**KonOrg Service & Vertriebsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.  
R.C.S. Luxembourg B 164.929.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108613/10.

(140129191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 117.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014108624/10.

(140130086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Larry II Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 164.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry II Potsdam S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108636/11.

(140129674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014108637/11.

(140129450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 177.929.

Le bilan pour la période du 11 juin 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014114193/12.

(140133845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

---

**Globetrend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 4.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108507/9.

(140129477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**H.I.G. Luxembourg Holdings 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 182.251.

En date du 25 juin 2014, l'associé unique H.I.G. Europe Capital Partners, L.P., avec siège social au South Church street, Uglend House, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à H.I.G. Rolland, LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, Corporation Trust Center, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108522/14.

(140130235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**GS Spiegler Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.328.

Constituée par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2012, acte publié au Mémorial C no 2483

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GS Spiegler Lux S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014108515/15.

(140130185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Yaletipart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.633.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2014*

La cooptation avec effet au 2 décembre 2013 de Madame Chloé GAUBERT-GUILLET, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Alain RENARD, démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 13 mai 2014.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014115767/16.

(140134767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Greswold Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.291.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108511/9.

(140130295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Immobilière Macedo, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7790 Bissen, 1, rue Jean Tautges.

R.C.S. Luxembourg B 83.340.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108564/10.

(140129169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Haines Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.430.

Par la présente, nous sommes au regret de vous annoncer notre décision de démissionner avec effet immédiat de nos fonctions de commissaire aux comptes de votre société.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

MARC MULLER CONSEILS S.à r.l.

*Commissaire aux Comptes*

Représentée par Marc MULLER

*Gérant*

Référence de publication: 2014108531/14.

(140130132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.389.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

En date du 30 juin 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs John MANSVELT, résidant professionnellement au 24, Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique, Eric VANDERKERKEN résidant professionnellement au 22-24, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

- de renouveler le mandat de Monsieur Marcel STEPHANY en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014117177/21.

(140134764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---



**Advent Pawlux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117606/10.

(140134495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Jucari S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.296.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014108607/10.

(140129809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**ITW Epsilon Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Monique Martins

Gérante

Référence de publication: 2014110608/12.

(140132740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 613.000.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.687.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 24 juillet 2014*

L'associé unique de la Société réuni en assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015 en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31/12/2014:

1. Monsieur Pierre METZLER, Gérant, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

2. Monsieur Jacques RECKINGER, Gérant, demeurant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg: gérant de la Société;

3. Monsieur Michel BULACH, Gérant, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: gérant de la Société;

L'associé unique de la Société a décidé de ne pas renouveler le mandat de KPMG Audit S.à r.l. en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014117607/22.

(140135117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

---

**Kinetek Luxco G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014108610/10.

(140129528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Green Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.887.

Veillez prendre note que Monsieur Hugo FROMENT et Madame Nicola FOLEY, gérants de classe B, résident désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Green Luxco II S. à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014113376/13.

(140133514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Ledlux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 112.463.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 10 juillet 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

- LEDLUX S.à r l, avec siège social à L-1128 LUXEMBOURG, 37, Val Saint André, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112463.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

*Liquidateur*

Référence de publication: 2014108650/15.

(140130512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

**Green Skyline, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 144.228.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 20 juin 2014*

Les mandats d'administrateur de Messieurs Frederik ROB, Joeri STEEMAN, Kris GOORTS (tous les trois demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) et de Monsieur Raf EIJSSEN (demeurant 8, Vinkendreef, B-3910 Neerpelt) sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Monsieur Raf EIJSSEN (demeurant 8, Vinkendreef, B-3910 Neerpelt) est nommé comme nouveau président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014113408/16.

(140133956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2014.

**Inception Fitness, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1735 Luxembourg, 4-6, rue François Hogenberg.  
R.C.S. Luxembourg B 167.994.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108568/9.

(140129469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Larry II Greater Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 164.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Larry II Greater Berlin S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014108635/11.

(140129672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**LEG II Italian Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.503.250,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 94.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Langham Hall Luxembourg

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2014110708/13.

(140131870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 82.536.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 28. Mai 2014*

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1. Das Mandat von Frau Edith Maerten, geschäftsansässig L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.
2. Das Mandat von Herrn Edgar Reifer, geschäftsansässig L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.
3. Das Mandat von Herrn Wolfgang Thiel, geschäftsansässig L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, als Mitglied des Verwaltungsrates wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.
4. Das Mandat der Lux-Fiduciaire Consulting S.à r.l., als Rechnungskommissar der Gesellschaft wird bis zur Generalversammlung im Jahre 2019 verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. Mai 2014.

*Für die Versammlung*

Edith Maerten

Référence de publication: 2014110730/21.

(140131877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---

**London Charterhouse RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour London Charterhouse RE (Luxembourg) S.à.r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.*

Référence de publication: 2014108640/11.

(140129447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Latinamerica Sports S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014108646/11.

(140129107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Fundsquare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.901.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 mai 2014*

6<sup>e</sup> point à l'ordre du jour: Nominations au Conseil d'administration

(...) Le Président prie l'assemblée de se prononcer par un vote sur ces candidatures et met au vote la résolution suivante:

"Les mandats de Messieurs Robert Scharfe, Frédéric Perard et Pierre Cimino viennent à échéance lors de la présente Assemblée de 2014. Monsieur Frédéric Genet a démissionné au 13 mars 2014.

L'Assemblée générale nomme administrateurs pour un terme de 3 (trois) ans, Messieurs:

- Jonathan Grosvenor, né à Senelager (D) le 3 juin 1961, demeurant professionnellement à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal,

- Robert Scharfe, né à Luxembourg le 26 novembre 1953, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II,

- Frédéric Perard, né à Malo-Les-Bains (F), le 12 juillet 1963, demeurant professionnellement à L-5826 Howald-Hesperange, 33 Rue de Gasperich,

- Pierre Cimino, né à Ixelles (B), le 12 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer

Et, à la suite de l'augmentation du nombre d'administrateurs, Messieurs

- Benoît Elvinger, né à Luxembourg le 26 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal

- Olivier Renault, né à Eaubonne (F) le 18 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter,

Ces mandats sont valables jusqu'à l'Assemblée générale de 2017".

Cette résolution est prise à l'unanimité.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

MAURICE BAUER

*Secrétaire Général*

Référence de publication: 2014108454/32.

(140129847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**JV Mada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 170.056.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014108608/9.

(140129161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 150.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Legacy Pharmaceuticals International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2014108638/11.

(140129451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Findus Intermediary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 14.039,40.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 184.309.

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 26 juin 2014*

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 26 juin 2014, la société Lion/Gem Luxembourg 3 S.à r.l. a transféré une partie de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 8,000 Parts B1
- 2,000 Parts B2
- 2,000 Parts B3
- 2,000 Parts B4
- 6,000 Parts C1
- 1,500 Parts C2
- 1,500 Parts C3
- 1,500 Parts C4
- 10,000 Parts D1
- 2,500 Parts D2
- 2,500 Parts D3
- 2,500 Parts D4
- 58,000 Parts E1
- 17,980 Parts E2
- 17,980 Parts E3
- 17,980 Parts E4

d'une valeur de 0.01 Euro chacune, à la société Findus Manco S.C.A., une société en commandite par actions, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 188296 ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014108444/34.

(140129404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**HJ Real Estate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6484 Echternach, 11a, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 189.185.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den einunddreißigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Henrik JAMROS, Immobilienmakler, wohnhaft in L-6454 Echternach, 7, rue des Lilas.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "HJ Real Estate Management S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der An- und Verkauf von Immobilien und Grundstücken für eigene Zwecke oder für Dritte, Maklertätigkeiten im Bereich des Verkaufs sowie die Vermietung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann sich an Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art beteiligen, sowie Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herr Henrik JAMROS, Immobilienmakler, wohnhaft in L-6454 Echternach, 7, rue des Lilas.

**Art. 7.** Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Einzahlung des gesellschaftskapitals*

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.



127840

### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

### Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

### Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Henrik JAMROS, Immobilienmakler, geboren in Trier (Deutschland), am 11. Juni 1985, wohnhaft in L-6454 Echternach, 7, rue des Lilas.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6484 Echternach, 11a, rue de la Sûre.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. JAMROS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1447. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. August 2014.

Référence de publication: 2014122806/134.

(140141584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

### Safilo Capital International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE VINGT-NEUF JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de «SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A.», une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, Carré Bonn, à L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 90.240, constituée suivant acte notarié de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 janvier 2003, numéro 60 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Henrion Olivier, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Grégoire Béatrice, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Audia Dominique, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.



(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que toutes les trois mille cent (3.100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur:

Francesco D'Alessandro, domicilié à Settina Strada 15, I-35129 Padova (le «Liquidateur»).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le liquidateur est spécialement dispensé de dresser un inventaire.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 800.-.

*Clôture de l'assemblée*

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. HENRION, B. GREGOIRE, D. AUDIA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 juillet 2014. Relation: RED/2014/1707. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014125959/78.

(140143282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

**"Sofinance-Lux S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 189.261.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

Monsieur Jean MARTIN, né le 18 septembre 1937 à Moyeuvre-Grande, demeurant au 2, rue de Verdun à 57160 Chatel-Saint-Germain,

2.- Madame Diane MARTIN, née le 12 avril 1940 à Clouange, demeurant au 2, rue de Verdun à 57160 Chatel-Saint-Germain,

ici représentée par Monseigneur Jean Martin, prénommé,  
en vertu d'une procuration lui délivrée.

3.- Monsieur Laurent MARTIN, né le 6 octobre 1967 à Metz, demeurant au 46 A, Rue de Cléry à 57160 Chatel-Saint-Germain.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier directement ou par l'intermédiaire d'une société et à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut agir, entre autres, comme actionnaire commanditaire ou commandité dans toute société en commandite ou assimilé de droit luxembourgeois ou étranger.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "SOFINANCE-LUX S.à r.l.".

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure

provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

**Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euro (EUR 10,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

En cas de démembrement des parts sociales le droit aux bénéfices reviendra à l'usufruitier.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société sauf en cas de démembrement.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social en pleine propriété ou en usufruit. Mais dans cette dernière hypothèse l'usufruitier ne pourra céder que des parts en usufruit lui appartenant ou à son conjoint commun en biens.

L'usufruit disparaîtra au profit du nu-propriétaire après le décès de l'usufruitier et de son conjoint commun en biens.

La Société peut racheter ses parts sociales.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non.

Le ou les gérants peuvent être une personne morale. Dans ce cas, la société gérante devra désigner son représentant personne physique.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous

les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux gérants en cas d'un Conseil de gérance ou, en cas de classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent (Assemblées Générales Ordinaires). Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts (Assemblées Générales Extraordinaires) ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

En cas de démembrement des parts sociales, le nu-propriétaire et l'usufruitier ont le droit de participer à toutes les assemblées des associés. A cette fin ils sont convoqués et participent aux assemblées dans les mêmes conditions que les associés en pleine propriété. Ils exercent dans les mêmes conditions leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations, notamment en cas de consultation écrite ou lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte. La qualité d'associé est reconnu tant à l'usufruitier qu'au nu-propriétaire.

Les parts sociales démembrées seront représentées aux assemblées par les seuls usufruitiers qui auront le droit de vote dans toutes les assemblées, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires avec ou sans modifications des statuts à l'exception des décisions ci-après visées pour lesquelles le droit de vote appartient au nu-propriétaire:

1. Changement de la forme de la Société;

2. Augmentation des engagements des Associés;
3. Changement de la nationalité de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas. Les distributions de bénéfices ou réserves reviendront au propriétaire de l'usufruit exclusivement en cas de démembrement des parts sociales.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

Les partie comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit à la constitution au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

1. a) Monsieur Jean Martin, prénommé, trois mille deux cents (3.200) parts sociales en pleine propriété pour le prix de trois mille deux cents Euros (EUR 3.200,-)

b) Monsieur Jean Martin, prénommé, neuf mille deux cents (9.200) parts sociales en Usufruit pour le prix de deux mille sept cent soixante euros (EUR 2.760,-), soit trente pour cent (30%) de la valeur globale.

2.- Madame Diane Martin, prénommée, cent (100) parts sociales en pleine propriété pour le prix de cent Euros (EUR 100,-),

3.- Monsieur Laurent Martin, prénommé, neuf mille deux cents (9.200) parts sociales en Nue-Propriété pour le prix de six mille quatre cent quarante Euros (EUR 6.440,-), soit soixante-dix pour cent (70%) de la valeur globale.

TOTAL: douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Évaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.500,-maximum.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de fixer à un le nombre de Gérant.

Est nommé en qualité Gérant, la société EURAUDIT CONSULT, S.à.r.l. au capital 31 000 € dont le siège social se situe 21 Bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Le mandat du Gérant expirera le 30 juin 2017.

Sa réélection ou son remplacement n'impliquera pas de modifications statutaires.

*Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 21 Bd Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

*Troisième résolution*

Les associés décident que la première année sociale de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné constate par le présent qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en version française.

Et après lecture faite par le mandataire des parties comparantes, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: J. MARTIN, L. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35422. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014125984/245.

(140143370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**LAU RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 27.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Eric MACE.

Référence de publication: 2014108647/10.

(140129804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2014.

---

**Instinct Luxembourg, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.110.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 30 juin 2014*

Le mandat en tant que Commissaire aux comptes de Fideuro, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 283 Route d'Arlon, L-8001 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151304, a été renouvelé pour une durée d'un an, arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Instinct Luxembourg*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014110556/15.

(140131791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2014.

---



**Wychwood Capital Partners GP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 188.981.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wychwood Capital Partners S.A R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million nine hundred one thousand six hundred eighty-five Euro (EUR 1.901.685,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170724,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee of the Etude of Maître Kessler, having her professional address at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of one (1) proxy given on July 16, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Wychwood Capital Partners GP 2 S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of one Category A Manager or by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by



carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2014.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed . . . . .	12.500,00	12.500,00
Total . . . . .	12.500,00	12.500,00

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

##### *Category A manager:*

- Mr. John Paul Keane, company manager, born on May 28, 1976 in Tipperary, Ireland, having his professional address at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

##### *Category B manager;*

- Mr. Colin Enright, company manager, born on October 21, 1977, in Limerick, Ireland, having his professional address at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person(s), she signed together with Us, notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Wychwood Capital Partners S.A R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de un million neuf cent un mille six cent quatre-vingt-cinq Euro (EUR 1.901.685,00) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170724.

ici représentée par Mme Sophie Henryon, employée privée de l'Etude de Maître Kessler, ayant son adresse professionnelle au 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée le 16 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Wychwood Capital Partners GP 2 S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement.

Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Wychwood Capital Partners S.A R.L., prenamed .....	12.500,00	12.500,00
Total .....	12.500,00	12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

*Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

*Gérant de catégorie A:*

- Mr. John Paul Keane, né le 28 mai 1976 à Tipperary, Ireland, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

*Gérant de catégorie B:*

- Mr. Colin Enright, né le 21 octobre 1977, à Limerick, Ireland, ayant son adresse professionnelle au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

L'adresse du siège social est fixée au 21, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 28 juillet 2014. Relation EAC/2014/10471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014115750/349.

(140134980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2014.

**Timmy S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.196.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf juillet,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ELISTART S.A., société anonyme ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 78380, ici représentée par Madame Judith Angela CORCORAN, administrateur délégué,

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TIMMY S.A., SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.



En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, ELISTART S.A., représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les quatre mille (4.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Francis HOOGEWERF, né le 12 février 1941 à Minehead (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Bernard ANCION, expert-comptable, né le 15 mars 1968 à Gembloux, (Belgique) avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

## **Suit la traduction anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of July



Before us Maître, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company ELISTART S.A., a public company having its registered office address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under section B number 78380, here represented by Madame Judith Angela CORCORAN, managing director,

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which it forms:

### **Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established by the single shareholder a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11<sup>th</sup> May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "TIMMY S.A., SPF", a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial).

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity.

Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")).

### **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) represented by four thousand (4.000) shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or
- c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any three Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting.

The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Thursday of June at 10.00 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

#### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31<sup>st</sup> of December 2014.

2) The first annual general meeting shall be held on 2015.

127860

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, ELISTART S.A., represented as stated hereabove, declares to subscribe the four thousand (4,000) shares.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named person acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is set at one and the number of auditors at one.
- 2.- Has been appointed director:

Mr Francis HOOGEWERF, borned on February 12<sup>th</sup>, 1941 in Minehead, United Kingdom, chartered accountant, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- 3.- Has been appointed statutory auditor:

Mr Bernard ANCION, chartered accountant, borned on March 15<sup>th</sup>, 1968 in Gembloux, (Belgium) with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
- 5.- The registered office of the company is established in L-1118- Luxembourg, 19, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: J.A. CORCORAN, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 30 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35951. Reçu sixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014125160/380.

(140141909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**Advance MultiFund S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 189.183.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE TWENTY-THIRD DAY OF JULY.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

The association "Advance Advisor sagl", having its registered office in Via Motta, 8, CH-6830 Chiasso, duly represented by Mr Massimo LONGONI, conseiller économique, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The above named appearing party, represented as above stated, has declared his intention to incorporate by the present deed a "société anonyme" and to draw up the articles of association of it as follows:

## **Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

There is hereby established a “société anonyme” (“the Company”) which will be governed by the laws in effect and especially by those of March, 22 2004 on securitisation and of August, 10 1915 on commercial companies as amended from time to time, as well as by the present articles of association.

**Art. 1. Denomination.** The denomination of the Company is “Advance MultiFund S.A.”.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3. Object.** The Company shall have as its business purpose the undertaking of all financial transactions, including the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of (a) securities (debt or otherwise) issued by international organizations and institutions, sovereign states, public or private enterprises, as well as by any other legal entities and (b) assets and/or receivables of any other type or nature.

Without limiting any of the foregoing, the Company may use its funds for the setting-up, the management, the development, the acquisition and the disposal of debt and other securities or other financial instruments; to participate in the creation, the development and/or the control of any enterprise; to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase or any other way whatever, securities or other financial instruments; to realize such securities or other financial instruments by way of sale, transfer, exchange or otherwise; to grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees; to issue bonds and debentures of any nature and in any currency and to borrow in any other form; to enter into swap agreements and other derivative transactions and to pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the Company under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the Company.

In general, the Company may employ any techniques and instruments relating to its assets and/or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company shall be subject to the law of March 22, 2004 on securitisation as may be amended from time to time.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited period of time.

Death, the bankruptcy or the insolvency of any of the shareholders shall not trigger the dissolution of the company.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 5. Corporate capital.** The Company has an issued capital of € 50,001.- (fifty thousand one euro), divided into 50.001 (fifty thousand one) A Shares having a par value of € 1.- (one euro) each plus an issue premium amounting to € 0.20 (zero euro and twenty euro cents) per share.

The Company is authorized to issue B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares having a par value of € 1.- (one euro) each in accordance with article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If several categories of shares issued, the issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing at least a minimum of 50.1% issued share capital and B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%.

The Company shall have an authorised share capital of € 100,000.- (one hundred thousand euro), including current subscribed share capital, made up of 100,000 (one hundred thousand) Shares with a par value of € 1.- (one euro) each, divided into:

- 50,001 (fifty thousand one) A Shares issued at a par value of € 1.- (one euro) each plus an issue premium amounting to € 0.20 (zero euro and twenty euro cents) per share;

- 49,999 (forty-nine thousand nine hundred ninety nine) B, C, D, E, F or any new further category Redeemable Shares issued at a par value of € 1,- (one euro) each (the “B, C, D, E, F and new further category Shares”) plus an issue premium amounting to € 1,249,- (one thousand two hundred and forty-nine euro) per share.

The Board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on July 23, 2019, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, by issue of B, C, D, E, F and new further category Shares having the same rights and obligations as previously issued shares of the same class.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with the above established issue premium, to be paid-up in cash or by contribution in kind, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is authorised to determine the conditions attached to any subscription of Shares to be issued from time to time. Within this context, it may modify or suspend the preferential subscription right. It may foresee a subscription by new shareholders if necessary with conditions of subscribing to a minimum number of shares or a minimum subscription amount.

Upon incorporation and each time the issued share capital of the Company is increased, an amount may be appropriated from the issue premium and paid into the legal reserve.

The Board of Directors is hereby authorised to issue further A Shares, B Shares, C Shares, D Shares, E Shares, F Shares and new category Shares, with the established issue premiums so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

Each class of Shares shall correspond to a distinct compartment of the Company to be created by the Board of Directors pursuant to the powers granted to it under Article 12.

The Shares may be issued in registered or dematerialised form. Only the Board of Directors may decide on whether they take the form of dematerialised shares or not and must take the necessary prior measures to register the totality of the issue of dematerialised shares of the same type with a single clearing entity or a single central account holder and to publish in a national newspaper and on its internal site the denomination and address of the chosen clearing entity / central account holder.

The Board of Directors may delegate any director, manager, proxy holder or any other duly authorised person to collect the subscriptions and to receive payment of the price of the shares representing all or part of this increase in capital.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to officially acknowledge this increase in capital and to amend this Article. The Board of Directors is authorised to take or to authorise the steps required for the implementation and publication of such amendments in accordance with the law.

**Art. 6. Variations of the corporate capital.** The issued and authorised corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with applicable legal requirements and under the conditions of the present articles of association.

**Art. 7. Form of shares.** The shares of the Company shall be issued in either a registered or a dematerialised form.

When the shares are issued in a dematerialised form, they are issued pursuant to article 42bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and in accordance with the law of 6 April 2013 on dematerialised securities. All dematerialised shares shall be registered with the single issuance account opened with the following clearing entity: CLEARSTREAM BANKING S.A., L-1855 Luxembourg, 42, Avenue J. F. Kennedy, (the “Clearing Entity” or the “CE”).

The A Shares may be issued only in registered form and shall be subject to the legal framework governing this form of shares. No conversion to dematerialised shares may be requested.

It shall not be possible to convert shares issued in a dematerialised form to registered shares.

The property right of the shareholder on the dematerialised share shall be established only by entry in a securities account with the CE. For the purpose of the international circulation of the shares or for the exercise of shareholder rights and rights of action of the shareholders against the Company and third parties, the CE shall issue certificates to the holders of securities accounts in respect of the dematerialised shares, against their written certification, that they hold the relevant shares on their own account or act by virtue of a power granted to them by the holder of shares’ rights.

For the purpose of identifying the shareholders, the Company may, at its own expense, request from the clearing entity, the name or denomination, nationality, year of birth or year of incorporation and the address of the holders of the shares in its books, immediately or at term entitling them to voting rights in its own general meetings, as well as the number of shares held by each of them and, if applicable, the restrictions that may apply to the shares. The CE shall provide to the Company the identification data in its possession on the holders of securities accounts in its books and the number of shares held by each of them.



The same information on the holders of shares on their own account shall be gathered by the issuer through the account holders or other persons, Luxembourgish or foreign, which directly or indirectly keep a securities account with the clearing entity to which the relevant shares are credited.

The issuer may request confirmation from the persons appearing on the lists thus provided that they hold the shares for their own account.

If a person has not provided the information thus requested by the Company in accordance with this article within two months of the request or if it has provided incomplete or erroneous information regarding either the quality or the quantity of the shares it holds, the issuer may, until such information has been provided, suspend the voting rights proportionate to the shares for which the requested information has not been obtained.

The Company shall recognise only one owner per share. If the ownership of one or several shares is undivided or disputed, the persons invoking a right to the share(s) must designate a single representative to represent the share(s) in respect of the Company. The omission of such a designation shall result in the suspension of the exercise of all the rights attached to the share(s).

**Art. 8. Voting Rights.** All Shares will vote as one class except on any proposed amendment to the Articles affecting the respective rights of the classes.

In case of decisions reserved exclusively related to the shareholders of a particular compartment, including decisions relating to the liquidation of the compartment or the total redemption of its shares, the Board of Directors will call a special compartment meeting in which voting rights will be reserved to those compartment shareholders only.

**Art. 9. Redemption of Shares.** Shares are redeemable at the option of their holder at any time after 5 (five) years from their date of subscription. Any holder may not opt to have his shares redeemed unless he has received the agreement of all other shareholders of the same class.

The Company shall, upon prior written notice by the holder of shares (the "Redemption Notice"), redeem all or part of the Shares of that shareholder, as indicated in the Redemption Notice, for the amount equal to the accrued but undistributed profits of the Company in the compartment financed by the relevant Share(s) from the date the relevant Share(s) was/were issued to the date on which the Share(s) is/are redeemed. The Redemption Notice shall be sent to the registered office of the Company to the attention of the chairman of the Board of Directors and must be accompanied by all the certificates representing the Share(s) to be redeemed. The Board of Directors must calculate the redemption price upon the basis of net equity resulting from the interim accounts as of the date of the Redemption Notice.

All Shares, which have not been redeemed according to the previous paragraph, shall be compulsorily redeemed thirty (30) years after their subscription at a redemption price as determined under the previous paragraph.

The Board of Directors of the Company shall decide whether the redeemed Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, the Board of Directors shall take the necessary steps to amend the articles of association of the Company so as to reflect the relevant capital decrease inherent to the cancellation of the shares. To perfect the cancellation of the redeemed Shares, each shareholder shall grant power to the Board of Directors to take the necessary steps to ensure the validity of the cancellation of the redeemed Shares and shall undertake to provide his consent and to issue the necessary documents (including powers of attorney) as requested in view of any extraordinary general meeting or other deed and to ratify any transaction to ensure due perfection of this reduction in capital. Otherwise, the redeemed Shares shall remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting right or any right to participate in distributions of dividends or of liquidation proceeds.

### **Title III. - Management**

**Art. 10. Directors.** The Company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a Director shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company;
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director;
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally;
- he is removed from office by resolution of the shareholders.

The Board of Directors will elect among its members a Chairman.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, as often as the interest of the Company so requires. The Board of Directors shall validly resolve on any matter if the qualified majority of its members is present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of directors present or represented at such meeting, except decisions about asset disposals for which the unanimous favorable vote of all the directors is needed. The Chairman of the board shall not have a casting vote.

Directors may take part in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communication technologies by means of which all persons taking part in the meeting can hear and speak to each other, and

such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 11. Powers.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

The Board of Directors may create one or several separate compartments, each corresponding to a distinct part of its assets and liabilities in accordance with the terms of the law of March 22, 2004 on securitization as may be amended from time to time and in particular to article 5 of this law. The Board of Directors may issue bonds, each bond issuance being linked to a specific compartment.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 12. Signature.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two members of the Board of Directors, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 13 of the present articles of association.

**Art. 13. Daily Management.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of activities of the Company to one or more Directors, who will be called operating directors.

The daily management does not include the following activities that remain regulated by provisions of Article 11 above: investment and financing activities towards subsidiaries and towards other eligible entities, as well as banking operations, or any transfer of funds or payments.

The Board of Directors may also commit the management of a special compartment to one or more proxy-holders selected from its own members or not, whether shareholders or not, giving them special powers for determined matters related to it.

**Ar. 14. Litigation.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 15. Indemnification of the Directors.** In so far as the law allows, every present or former Director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a Director.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 16. Independent Auditors.** The Company is supervised by one or several independent auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meetings**

**Art. 17. General Meeting of the Shareholders.** All decisions exceeding the powers of the Board of Directors shall be taken by the General Meeting of Shareholders, which shall be called by the same Board of Directors.

Each compartment shareholders meeting will be competent for the decision related to the specific class of share compartment.

General meetings will be held in Luxembourg at the place and date specified in the convening notices.

The all compartment annual general shareholders meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on the 30<sup>th</sup> May at 10.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 18. Financial Year.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> January and ends on the 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 19. Financial statements and distributions.** Each year on the last day of December each compartment will be invited to present a specific inventory of the assets and the liabilities together with a balance sheet and a profit and loss account, summarising the development and the results of the related activities.

Another global accounting document will be drawn up, jointly to all specific aforesaid reports, aiming to provide a more complete description of the overall trend of the Company.

The revenues of the Company as a whole, being the combined revenues of all compartments, less general expenses and charges, amortisation and provisions constitute five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital



of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls to less than ten per cent (10%) of the capital of the Company.

Following this deduction the balance of the revenue may be distributed, at the discretion of the shareholders of each particular class, each class acting on an individually, on a compartment-by-compartment basis, it being understood that the revenue of any particular compartment shall only be available for distribution to the shareholders of that particular compartment.

### **Title VII. - Liquidation - Dissolution**

**Art. 20. Liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the general meeting of shareholders of the Company.

In case of dissolution of a single compartment the liquidator(s) will be designed by the relative compartment meeting.

Following the liquidation of a single compartment, the balance of the liquidation proceeds may be distributed, at the discretion of the shareholders of each particular class, each class acting on a compartment-by-compartment basis, it being understood that the liquidation proceeds of any particular compartment shall only be available for distribution to the shareholders of that particular compartment.

**Art. 21. Powers of the liquidator(s).** The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities (including, without limitation, the power to divide among the shareholders in specie or in kind the whole or any part of the assets of the Company) by:

- the general meeting, in case of dissolution of the Company;
- the compartment meeting and the Board of Directors, in case of total redemption of a single compartment.

### **Title VIII. - Various**

**Art. 22. Applicable laws.** The parties refer to the law of March 22, 2004 on securitisation for all matters not provided for in the present articles of association. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitional provision*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2015. The first all compartment annual general shareholders meeting of the Company shall be held in 2016.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the above named appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

Advance Advisor sagl . . . . .	50,001.- A shares
Total shares: . . . . .	50,001.- A shares

All 50.001 (fifty thousand one) A Shares having a par value of € 1.- (one euro) each plus an issue premium amounting to € 0.20 (zero euro and twenty euro cents) per share, have been entirely subscribed and fully paid up in cash including the issue premium, so that the amount of € 60,001.20 (sixty thousand one euro and twenty euro cents) is forthwith at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Evaluation and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of the public notary in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

#### *Extraordinary general meeting*

After the articles of association have thus been drawn up, the above named shareholder has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.
2. The number of Directors of the Company is fixed at 3 (three).
3. The following persons are appointed Directors of the Company:
  - Massimo Longoni, born in Como (Italy), on 6<sup>th</sup> December 1970, residing at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;
  - Judicaël Mounquenguy, born in Lambarene (Gabon), on 24<sup>th</sup> May 1982, residing professionally at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Luca Pierazzi, born in Livorno (Italy), on 16<sup>th</sup> April 1960, residing professionally at 8, Via Motta, Chiasso (Switzerland).

4. Massimo Longoni according to Title III of the present bylaws, is appointed Chairman and Managing Director of the Board of Directors of the Company.

5. Has been appointed independent auditor (réviseur d'entreprises agree):

CLERC Luxembourg S.A., 1, rue Pletzer, L- 8080 Bertrange.

6. The directors, delegated director's and independent auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2016.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT-TROIS JUILLET.

Par devant nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

L'association "Advance Advisor sagl", ayant son siège social au Via Motta, 8, CH-6830 Chiasso, dûment représentée par Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante susmentionnée, représentée comme dit ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une «société anonyme» et d'élaborer des statuts comme suit:

#### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Il est créé une «société anonyme» («la Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 22 mars 2004 sur la titrisation, et celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** La dénomination de la Société est "Advance MultiFund S.A.".

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Si des événements extraordinaires politiques ou économiques se produisent ou sont imminents, ce qui pourrait interférer avec l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre ce bureau et à l'étranger, le siège social pourra être déclaré avoir été transféré à l'étranger, à titre provisoire, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette décision, cependant, n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui est le mieux placé à cet effet dans de telles circonstances.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la réalisation de toutes les transactions financières, y compris la souscription, l'achat, le transfert, la vente et la titrisation de (a) des valeurs mobilières (la dette ou autres) émises par des organisations et institutions internationales, Etats souverains, entreprises publiques ou privées, ainsi que par d'autres entités juridiques et (b) actifs et / ou de créances de tout autre type ou la nature.

Sans limiter ce qui précède, la Société peut utiliser ses fonds pour la mise en place, la gestion, le développement, l'acquisition et la disposition de la dette et d'autres titres ou autres instruments financiers, à participer à la création, le développement et/ou le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de placement, de souscription, ou par l'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres ou autres instruments financiers, de réaliser de tels titres ou autres instruments financiers par voie de vente, transfert, échange ou autrement; d'accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations tous concours, prêts, avances ou garanties; d'émettre des obligations et débentures de toute nature

et en n'importe quelle devise et d'emprunter sous toute autre forme; à conclure des accords de swap et d'autres opérations dérivées et de mettre en gage, hypothèque ou une charge ou autrement créer des sûretés sur ses actifs et, à la propriété et les droits pour garantir le paiement ou le remboursement de tout montant payable par la Société en vertu ou à l'égard de tout instrument obligatoire, une obligation, ou de toute autre forme de titres représentatifs de dettes, émis de temps à autre par la Société.

En général, la Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses actifs et/ou des investissements dans le but de leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments pour la protéger contre les risques de change et les risques de taux d'intérêt.

En général, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale et industrielle, dont elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet. La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation telle que modifiée.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, la faillite ou l'insolvabilité d'un des actionnaires n'entraînera pas la dissolution de la société.

## **Titre II - Capital - Actions**

**Art. 5. Capital Social.** La Société a un capital émis de € 50.001, - (cinquante mille et un euros), divisé en 50.001 (cinquante mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission s'élevant à € 0,20 (zéro euro et vingt centimes d'euro) par action.

La Société est autorisée à émettre Actions rachetables B, C, D, E, F (et catégories subséquentes) ayant une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune en accord avec l'Article 49-8 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

En cas d'émission de plusieurs catégories d'actions, le capital émis de la Société devra comprendre à tout moment les Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital social émis et B, C, D, E, F (et autres catégories) actions rachetables, en totalité représentant le maximum restant de 49,9 %.

La Société aura un capital autorisé, le capital social souscrit inclus, de € 100.000 (cent mille euros), composée de 100.000, - (cent mille) Actions ayant une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune, divisées en:

- 50.001 (cinquante mille et une) Actions A émises à une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission s'élevant à € 0,20 - (zéro euro et vingt centimes d'euro) par action;

- 49.999 (quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) Actions B, C, D, E, F et toute autre nouvelle catégorie supplémentaire d'actions rachetables émise à une valeur nominale de € 1, - (un euro) chacune (les "B, C, D, E, F et de nouvelles catégorie d'actions autres"), majorées d'une prime d'émission s'élevant à € 1.249, - (mille deux cent quarante-neuf euros) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé, lors de la date de constitution et pendant une période terminant le 23 Juillet 2019, à augmenter dans une ou plusieurs fois le capital émis, dans le cadre du capital autorisé, par l'émission d'Actions B, C, D, E, F et toutes autres nouvelles catégories additionnelles, ayant les mêmes droits et obligations des actions de la même catégorie émis en précédence.

Ladite augmentation de capital pourra être souscrit et émis sous formes d'actions avec la prime d'émission établie ci-dessus, payable en espèce ou par contribution outre que en espèce ou par compensation avec profits reportés, réserves disponibles ou prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'Actions à émettre de temps à autre. Dans ce cadre, il peut supprimer ou modifier le droit préférentiel de souscription. Il peut prévoir une souscription par de nouveaux actionnaires le cas échéant avec des conditions de souscription à un nombre d'actions minimal ou à un montant de souscription minimal.

Lors de la constitution et à chaque fois que le capital social émis de la Société est augmenté, un montant peut être prélevé sur la prime d'émission et peut être versé à la réserve légale.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions A, Actions B, Actions C, Actions D, Actions E, Actions F et des Actions d'une nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies de manière à porter le capital total de la Société jusqu'au montant total du capital social autorisé, en tout ou en partie, de temps à autre, comme il l'entend et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée de temps à autre par décision des actionnaires en assemblée générale sous les conditions prévues en cas de modification de ces statuts.

Chaque catégorie d'actions correspond à un compartiment distinct de la Société à créer par le conseil d'administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 12.

Les Actions peuvent prendre la forme nominative ou dématérialisée. Seul le conseil d'administration peut décider de la forme dématérialisée ou non et doit prendre les mesures nécessaires préalables pour l'enregistrement de la totalité de l'émission de titres dématérialisés de même genre auprès d'un seul organisme de liquidation ou d'un seul teneur de compte central et de publier dans un journal national et sur son site internet la dénomination et l'adresse de l'organisme de liquidation/teneur de comptes central choisis,

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Lorsque le conseil d'administration effectuera une augmentation totale ou partielle de capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour faire constater authentiquement cette augmentation du capital et faire adapter le présent article. Le conseil d'administration est autorisé à prendre ou à autoriser les démarches nécessaires à l'exécution et la publication de telles modifications conformément à la loi.

**Art. 6. Variations du Capital Social.** Le capital émis et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits en conformité avec les lois en vigueur et aux conditions établis par les présents statuts.

**Art. 7. Forme des Actions.** Les actions de la Société sont émises soit sous forme nominatives soit sous forme dématérialisée.

Lorsque les actions sont émises sous forme dématérialisée, elles le sont conformément à l'article 42bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et conformément à la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés. Toutes les actions dématérialisées sont enregistrées auprès du compte d'émission unique ouvert auprès de l'organisme de liquidation suivant: CLEARSTREAM BANKING S.A., L-1855 Luxembourg, 42, Avenue J. F. Kennedy, (l'«Organisme de Liquidation» ou l'«OL»).

Les Actions A ne peuvent avoir que la forme nominative et sont soumises au régime légal de cette forme d'actions. Aucune conversion ne peut être demandée en actions dématérialisées.

Aucune conversion en actions nominatives des actions émises sous forme dématérialisée n'est possible.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action dématérialisée ne s'établit que par une inscription en compte-titres auprès de l'OL. Pour les besoins de la circulation internationale des actions ou pour l'exercice des droits associatifs et droits d'actions des actionnaires contre la Société ou des tiers, l'OL émet des certificats aux titulaires de comptes-titres relatifs à leurs actions dématérialisées, contre certification écrite par ces derniers, qu'ils détiennent les actions en cause pour compte propre ou agissent en vertu d'un pouvoir qui leur a été accordé par le titulaire des droits sur les titres.

En vue de l'identification des actionnaires, la Société peut demander, à ses frais, à l'OL, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres dans ses livres conférant immédiatement ou pouvant conférer à terme le droit de vote dans ses propres assemblées générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. L'OL fournit à la Société les données d'identification en sa possession sur les titulaires de comptes-titres en ses livres et le nombre de titres détenus par chacun d'eux.

Les mêmes renseignements sur le détenteur de titres pour compte propre sont recueillis par l'émetteur à travers les teneurs de comptes ou des autres personnes, luxembourgeoises ou étrangères, qui maintiennent directement ou indirectement auprès de l'OL un compte-titres au crédit duquel figurent les titres en cause.

L'émetteur peut demander aux personnes figurant sur les listes à lui remises de confirmer qu'elles détiennent les titres pour compte propre.

Lorsqu'une personne n'a pas transmis les informations ainsi demandées par la Société conformément au présent article dans les deux mois de la demande ou si elle a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit à la quantité de titres détenus par elle, l'émetteur pourra jusqu'à régularisation suspendre des droits de vote à hauteur de la quote-part des titres pour lesquels l'information demandée n'aura pas été obtenue.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou de plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s).

**Art. 8. Droits de Vote.** Toutes les Actions voteront comme faisant partie d'une seule catégorie, sauf sur toutes propositions de modification des statuts affectant les droits respectifs des catégories d'actions.

En cas de décisions réservées exclusivement aux actionnaires d'un compartiment particulier, y compris les décisions relatives à la liquidation du compartiment ou le rachat total de ses actions, le conseil d'administration convoquera une réunion spéciale de compartiment (compartiment meeting) dans lequel les droits de vote seront réservés seulement aux les actionnaires du compartiment.

**Art. 9. Rachat d'Actions.** Toutes les Actions sont rachetables au gré de leur porteur, à tout moment et ce après 5 (cinq) ans à compter de leur date de souscription. Tout porteur peut ne pas opter pour le rachat de ses actions à moins qu'il n'ait reçu l'accord de tous les autres actionnaires de la même classe.

La Société, moyennant un préavis écrit par le porteur des actions (les «avis de rachat»), pourra racheter la totalité ou une partie des actions de cet actionnaire, comme indiqué dans l'avis de rachat, pour un montant égal aux profits accumulés mais non distribués de la Société dans le compartiment concerné de(s) l'action (s) et ce à partir de la date d'émission de (des) l'action (s) concernées (s) jusqu'à la (leur) date de rachat. L'avis de rachat sera envoyé au siège social de la Société à l'attention du président du conseil d'administration et doit être accompagnée de tous les certificats représentant les

actions devant être rachetées. Le conseil d'administration doit calculer le prix de rachat sur la base des fonds propres résultant des comptes intermédiaires de la date de l'avis de rachat.

Toutes les Actions, qui n'ont pas été rachetées selon le paragraphe précédent, doivent être obligatoirement rachetées trente (30) ans après leur souscription à un prix de rachat tel que déterminé en vertu de l'alinéa précédent, à part les Actions A.

Le conseil d'administration de la Société décidera si les Actions rachetées seront annulées ou non. En cas d'annulation, le Conseil d'administration doit prendre les mesures nécessaires pour modifier les statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital inhérente à l'annulation des actions. Pour parfaire l'annulation des actions rachetées: Chaque actionnaire donne d'ors et déjà pouvoir au conseil d'administration de faire le nécessaire afin d'assurer la validité de l'annulation des actions rachetées et s'engage à donner son consentement et à émettre des documents nécessaires (y compris les procurations) en vue de toute assemblée générale extraordinaire et autre acte et de ratifier toute opération en vue de parfaire cette réduction de capital. Dans le cas contraire, les Actions rachetées continueront à exister au sein du portefeuille de la Société, elles n'auront plus de droit de vote, ni de droit de participer aux distributions de dividendes ou de boni de liquidation.

### Titre III - Gestion

**Art. 10. Administrateurs.** La Société est gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, qui sont nommés pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut, à tout moment les révoquer.

Le nombre d'administrateurs, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant:

- S'il démissionne de son poste avec préavis à la Société;
- S'il cesse en vertu d'une disposition de la loi ou s'il se voit interdire par la loi d'être un administrateur;
- S'il est déclaré en faillite ou a fait un arrangement avec ses créanciers en général;
- S'il est démis de ses fonctions par une résolution des actionnaires.

Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le conseil d'administration ne délibère valablement sur toute question, que si la majorité qualifiée de ses membres est présente ou est représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée, en exception des décisions concernant la cession d'actifs pour lesquelles l'unanimité des voix de tous les administrateurs est requise. La voix du président du conseil d'administration n'est pas prépondérante.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires de façon à ce que toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et se parler les uns aux autres, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, à condition que toutes les décisions approuvées par les administrateurs lors d'une telle réunion seront consignées par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration seront aussi valides et effectives que si elles étaient adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou moyen de communication similaire.

**Art. 12. Pouvoirs.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec les objets sociaux de la Société.

Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs compartiments séparés, chacun correspondant à une partie distincte de ses actifs et passifs conformément aux termes de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation telle que modifiée, en particulier à l'article 5 de cette loi. Le conseil d'administration peut émettre des obligations, chaque émission d'obligations étant liée à un compartiment spécifique.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut payer des dividendes intermédiaires en conformité avec les exigences légales en vigueur.

**Art. 12. Signature.** La Société sera engagée, en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration, à moins que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 13. Gestion Journalière.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des activités de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

La gestion journalière ne comprend pas les activités suivantes, qui restent régies par des dispositions de l'article 11 ci-dessus: l'investissement et les activités de financement vers les filiales et vers d'autres entités admissibles, ainsi que les opérations bancaires, ou tout transfert de fonds ou des paiements.

Le conseil d'administration peut aussi confier la gestion d'un compartiment spécial à un ou plusieurs mandataires. Ces mandataires pourront être choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non, en leur donnant des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées qui lui sont liés.

**Art. 14. Contentieux.** Tout litige impliquant la Société, soit comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

**Art. 15. Indemnisation des Administrateurs.** Dans la mesure où la loi le permet, chaque administrateur actuel ou ancien de la Société sera indemnisé sur les actifs de la Société contre toute perte ou responsabilité encourue par lui en raison d'être ou d'avoir été un administrateur.

#### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 16. Auditeurs Indépendants.** La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne doit pas excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblées générales**

**Art. 17. Assemblée Générale des Actionnaires.** Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration doivent être prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui sera convoquée par le conseil d'administration.

Chaque réunion du compartiment des actionnaires concernés sera compétente pour toute décision relative à la catégorie d'actions spécifique du compartiment.

Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg à l'endroit et la date spécifiés dans les convocations.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de tous les compartiments se tiendra à Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 30 mai à 10h00 chaque année. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Exercice social - bénéfices - Réserves**

**Art. 18. Exercice.** L'exercice comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Les Etats Financiers et les Distributions.** Chaque année, le dernier jour de décembre, chaque compartiment sera invité à présenter un inventaire spécifique des actifs et les passifs avec un bilan et un compte de profits et pertes, résumant le développement et les résultats des activités y relatives.

Un autre document comptable global sera établi, conjointement à tous les rapports spécifiques susmentionnées, visant à fournir une description plus complète de la tendance générale de la Société.

Les revenus globaux de la Société sont les revenus combinés de tous les compartiments, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions. Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net sera affecté à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais il doit être repris jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à un moment, pour une raison quelconque, la réserve est tombée à moins de dix pour cent (10%) du capital de la Société.

Suite à cette déduction, le solde des revenus peut être distribué, à la discrétion des actionnaires de chaque catégorie d'actions particulière, chaque catégorie d'actions agissant individuellement, compartiment par compartiment. Il est entendu que les revenus d'un compartiment particulier ne seront distribués qu'aux actionnaires de ce compartiment particulier.

#### **Titre VII - Liquidation - Dissolution**

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de dissolution d'un seul compartiment, le (s) liquidateur (s) sera (ont) nommé (s) par l'assemblée des actionnaires du compartiment en cause.

Suite à la liquidation d'un seul compartiment, le solde du produit de liquidation peut être distribué, à la discrétion des actionnaires de chaque catégorie d'actions particulière, chaque catégorie d'actions agissant individuellement, base compartiment par compartiment. Il est entendu que les produits de liquidation d'un compartiment particulier ne seront distribués qu'aux actionnaires de ce compartiment particulier.

**Art. 21. Pouvoirs du (des) liquidateur (s).** Le (s) liquidateur (s) est (sont) investi (s) des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes (y compris, sans limitation, le pouvoir de répartir entre les actionnaires, en numéraire ou en nature, tout ou partie des actifs de la Société) par:

- l'assemblée générale des actionnaires, en cas de dissolution de la Société;
- l'assemblée générale des actionnaires du compartiment et le conseil d'administration, en cas de rachat total d'un seul compartiment.



## Titre VIII - Divers

**Art. 22. Les lois applicables.** Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation pour toutes les questions non prévues dans les présents statuts. Pour les questions non abordées par la loi du 22 mars 2004, les parties se référeront, en outre à la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015. La première assemblée générale annuelle des actionnaires de tous les compartiments de la Société sera tenue en 2016.

### *Souscription*

Les statuts ayant été ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Advance Advisor sagl . . . . .	50.001, - actions A
Nombre total d'actions: . . . . .	50.001, - actions A

Toutes les 50.001 (cinquante mille et une) Actions A ayant une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune, assorties d'une prime d'émission s'élevant à € 0,20 (zéro euro et vingt centimes d'euro) par action ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces, y compris la prime d'émission, de telle sorte que le montant de € 60.001,20 (soixante mille un euros et vingt centimes d'euro) se trouve désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été donnée au notaire.

### *Évaluation et charges*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de notaire public, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à 1.600,-.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts ont été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 26-28, Rives de Clausen, L-2165, Luxembourg.

2. Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à 3 (trois).

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Massimo Longoni., né à Como (Italy), le 6 décembre 1970, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

- Judicaël MOUNGUENGUY, né à Lambarene (Gabon), le 24 mai 1982, demeurant professionnellement au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

- Luca Pierazzi, né à Livorno (Italy), 16 avril 1960, professionnellement au 8, Via Motta, Chiasso (Suisse).

4. Massimo Longoni conformément au titre III des présents statuts, est nommé président et administrateur délégué du conseil d'administration de la Société.

5. A été nommé réviseur (réviseur d'entreprises agréé):

CLERC Luxembourg S.A., 1, rue Pletzer, L- 8080 Bertrange.

6. Le mandat des administrateurs, de l'administrateur délégué et du réviseur expirera lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'année 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi par une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en entête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 juillet 2014. Relation: RED/2014/1685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 août 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014122084/620.

(140141440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.



**Dessa S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fondinvest S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 110.657.

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Pavel DESTREE, né le 5 mars 1971 à Tachkent (république Ouzbékistan), demeurant au 70, rue Dr. Klein à L-9054 Ettelbruck;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul actionnaire actuel de la société Fondinvest S.A. établie et ayant son siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.657, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 155 du 23 janvier 2006.

et qu'il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale et de donner à l'article 1<sup>er</sup> des statuts la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DESSA S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, et de modifier en conséquence les deux premiers alinéas de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> alinéa)**. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune sur simple décision du Conseil de Gérance.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Viacheslav EVDOKIMOV de son mandat d'administrateur, avec effet au 27 juin 2014 et décide de nommer Monsieur Alexander SHCHEGOLIKHIN, né en Russie le 9 décembre 1959, demeurant à Village: Sizaja, Rue: Nagornaja Numéro: 20, Shushenskij (Krasnojarsk) Code Postal 66000 (République de Russie), avec effet au 27 juin 2014 en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Anna ORLOVA de son mandat d'administrateur, avec effet au 27 juin 2014 et décide de nommer Madame Audrey BALLAND, née à Tours le 1<sup>er</sup> avril 1978, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal, avec effet au 27 juin 2014 en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 850,- EUR et l'associé unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2852. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014125549/50.

(140143076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.